



# NEEMAZAL® -T/S



La solution incontournable de la stratégie aphicide

## INSECTICIDE D'ORIGINE VÉGÉTALE CONTRE LES PUCERONS SUR ARBRES À PÉPINS ET NOYAUX\*



### EFFICACITÉ RECONNUE

La solution anti-pucerons  
la plus efficace du marché.



### TRIPLE MODE D'ACTION

Permet de limiter les risques d'apparition de résistance.



### PURETÉ DE LA MATIÈRE ACTIVE

Formulation unique grâce au procédé d'extraction breveté.  
Qualité élevée et constante.

\* En dérogation sur les cultures POMMES / POIRES / CERISES / PÊCHES / ABRICOTS / NECTARINES / PRUNES



## Andermatt

#### AMM n° 2140090

En dérogation du 15 février au 15 juin 2025 (art. 53 règlement CE n° 1107/2009)

Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement en vigueur.

**Composition** : Azadiractine A

**Concentration** : 9,8g/L

**Formulation** : concentré Emulsionnable (EC)

**DAR** : - Type F (puceron pomme/poire)

- 14 jours (pucerons cerise/pêches/abricots)

- 7 jours (pucerons prunes)

**DRE** : 48 heures

**ZNT** : aqua et arthropodes : 50m

**DSPPR** : 10m

**Conditionnements** : 1L, 5L et 25L

# ORIGINE DE NEEMAZAL®-T/S

## FORMULATION 100% VÉGÉTALE

La matière active (azadirachtine A) de NeemAzal®-T/S est issue d'une extraction aqueuse des amandes de l'arbre du Margousier (*Azadirachta indica*). Celles-ci sont d'abord pressées à froid. Les matières actives extraites par distillation à l'eau sont ensuite formulées avec de l'huile végétale neutre et biologique.

Ce mode d'extraction breveté, assure un standard de qualité élevé : maîtrise des impuretés et des concentrations des différents composés et garanti une qualité sanitaire (absence d'aflatoxines et de résidus de solvants). Grâce à cette maîtrise d'extraction, l'efficacité et la sélectivité (notamment sur auxiliaires) de NeemAzal®-T/S sont contrôlées.



## TRIPLE MODE D'ACTION POUR UNE EFFICACITÉ MAXIMALE

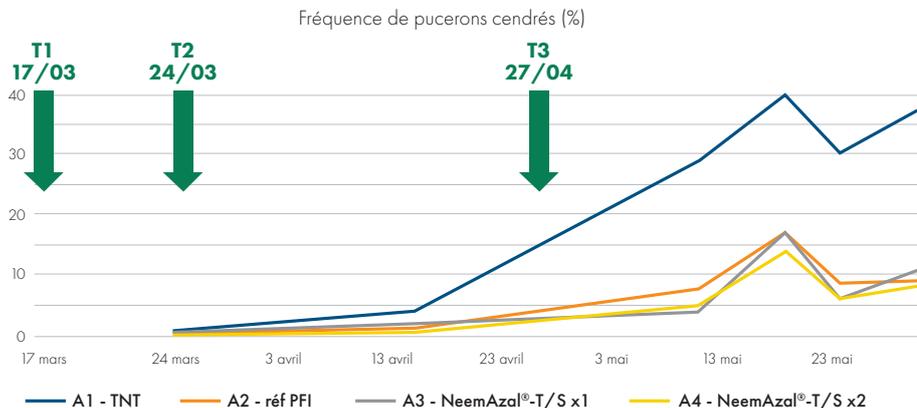
NeemAzal®-T/S fait preuve d'une systémie « locale » dans la plante. Il agit par ingestion.

- 1 Arrêt de l'alimentation** : quelques heures après l'ingestion, l'insecte cesse de s'alimenter. La sécrétion de miellat s'arrête.
- 2 Inhibiteur de mue** : environ une semaine après l'ingestion, le processus de mue des insectes est interrompu. Les larves meurent.
- 3 Effet sur la reproduction** : arrêt de la reproduction et des pontes des ravageurs cibles.

La persistance d'action de NeemAzal®-T/S est de **7 jours**.

## TEST D'EFFICACITÉ PUCERON CENDRÉ POMMIER

Puceron cendré – Pommier – CEFEL (82) – 2022



### PROTOCOLE

4 répétitions, 5 parcelles élémentaires (5 arbres /PE)  
 Notations : le 17/03, 24/03, 29/04  
 Volume de bouillie : 500 L/ha  
 Culture : Pommier, variété Gala  
 Cible : Puceron cendré du pommier (*Dysaphis plantaginea*)  
 Lieu : Montauban, département 82

### RÉSULTATS

Différence entre le TNT et les autres modalités. Modalités intégrant **1 NeemAzal®-T/S ou 2 NeemAzal®-T/S = référence PFI**.

Modalités	T1-17 mars	T2-24 mars	T3-27 avril
<b>Stades</b>	<b>C3-D</b>	<b>E-E2</b>	<b>Post-floraison</b>
<b>A1 - TNT</b>	-	-	-
<b>A2 - Référence PFI</b>	Fonicamid 0,14 kg/ha	Pirimicarb + Lambda cyhalothrine 1L/ha	Spirotetramat 1,9L/ha
<b>A3 - NeemAzal®-T/S x1</b>	Fonicamid 0,14 kg/ha	<b>NeemAzal®-T/S</b> <b>2L/ha</b>	Spirotetramat 1,9L/ha
<b>A4 - NeemAzal®-T/S x2</b>	Fonicamid 0,14 kg/ha	<b>NeemAzal®-T/S</b> <b>2L/ha</b>	<b>NeemAzal®-T/S</b> <b>2L/ha</b>

# MODALITÉS D'APPLICATIONS DE NEEMAZAL®-T/S

Nous recommandons d'appliquer NeemAzal®-T/S seul.

## UTILISATION EN ASSOCIATION UNIQUEMENT SUR POMME

Des utilisations en association sont tout de même possible avec :

- NeemAzal®-T/S (2L/ha) + Vitisan® (5 Kg/ha)
- NeemAzal®-T/S (2L/ha) + Vitisan® (5 Kg/ha) + Soufre Mouillable (3 Kg/ha max)\* ou Soufre Liquide (nous consulter)
- NeemAzal®-T/S (2L/ha) + Madex® Pro ou Madex® Twin

\*Délai utilisation du mélange : 5h

## DÉLAIS SPÉCIFIQUES TOUTES CULTURES

**Risque de phytotoxicité dans certains programmes utilisant du dithianon, du captane ou de la dodine.**

Par mesure de précaution, respecter un intervalle de :

- **1 jour** entre **Curatio®**, **Vitisan®**, **soufre et cuivre** et l'application de NeemAzal®-T/S.
- **3 jours** entre l'application de fongicide à base de **dodine** et l'application de NeemAzal®-T/S.
- **10 jours** entre l'application de fongicide à base de **dithianon et captane** et l'application de NeemAzal®-T/S sur toutes les variétés, excepté la variété de pommes Golden, où l'intervalle minimum est de 5 jours.

## Délais spécifiques à respecter avant et après l'application de NeemAzal®-T/S

J-1/J+1

**Fongicides anti-tavelure appliqués seuls\*\***

Soufre Mouillable ; Soufre Liquide (nous consulter) ; Cuivre ; BSC 380.

Pommier uniquement : SDHI seul ou SDHI + Phosphonates de potassium ; IBS seul ou IBS + Phosphonates de potassium

J-3/J+3

**DODINE**

J-5/ J + 5

(Pommes variétés Golden uniquement)

**DITHIANON, CAPTANE**

J-10/J+10

**DITHIANON, CAPTANE**

\*\*Hors dodine/dithianon/captane

## MISE EN GARDE

**POIRES : attention risque de phytotoxicité sur certaines variétés.**

Les variétés suivantes montrent d'éventuelles brûlures : Conférence, Bristol Cross, Alexander Lukas, HW606, Illinois 13B83 Maxine, Winterdechant, Vereinsdechant, Trévoux, Lectier, Pierre Corneille, Clara Frijs, Ingeborg, Elliot, Président Héron, QTee, Abate Fetel, Comice, Guyot.

**Pas de symptôme de phytotoxicité constaté** sur les variétés suivantes : Williams, Gute Luise, Bosc's Butterbirne, Packam's, Concorde, Gellerts, Harrow Sweet, Harrow Delight, Nordhauser Winterforelle, Giffards, Butterbirne, Fred (CH201).

**POMMES : vigilance sur toutes les variétés**, et notamment sur variété Gala, Fuji, Kanzi, Canada et Braeburn.

**PRUNES : vigilance sur les variétés américano-japonaises.**

**TOUTES ESPÈCES** : les informations relatives aux éventuels problèmes de phytotoxicité de NeemAzal®-T/S ne sont pas exhaustives et sont communiquées uniquement à titre indicatif.

## RECOMMANDATIONS D'EMPLOI : DÉROGATIONS 2025

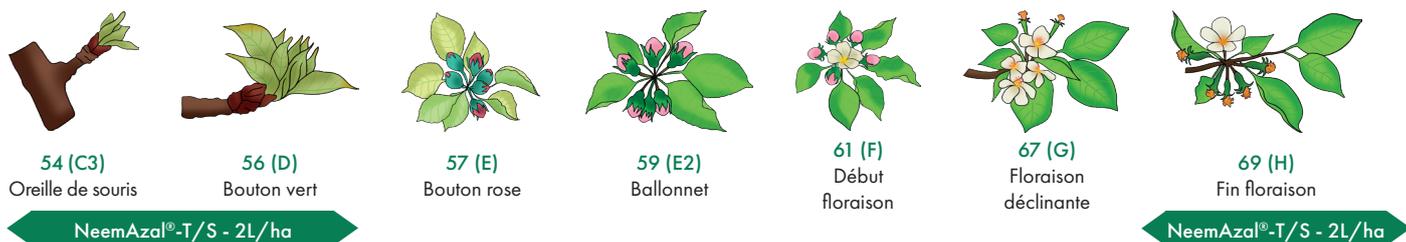
Cultures	Usages	Dose maximale d'emploi	stades d'application	Nb. max appli/an
Pommier & Poirier	Pucerons	2 L/ha	avant fleur (de BBCH 51 à 56)	1
		2 L/ha	après fleur (de BBCH 69 à 71)	1
Cerisier		3 L/ha	après fleur (de BBCH 69 à 81)	2
Pêcher, Abricotier & Nectarinier		3 L/ha	avant fleur (de BBCH 51 à 56)	1
		3 L/ha	après fleur (de BBCH 69 à 81)	1
Prunier		3 L/ha	avant fleur (de BBCH 09 à 56)	3
	3 L/ha	après fleur (de BBCH 69 à 75)		

**NEW !**

Intervalle entre 2 applications : 7 jours

## RECOMMANDATIONS D'UTILISATION

### POMMIER POIRIER : INTÉGRATION EN PRÉ ET POST FLORAISON



**Efficacité** : Puceron cendré >90% / Puceron vert >70%

**Pré-floraison** : particulièrement efficace en début d'infestation :

- Appliquer dès l'apparition des fondatrices.

- Appliquer par temps poussant ou lors de conditions favorables à l'activité du puceron pour une meilleure assimilation de NeemAza<sup>®</sup>-T/S.

### CERISIER : 2 APPLICATIONS EN POST FLORAISON

**Post floraison** :

- 1<sup>ère</sup> application dès l'apparition des premiers pucerons : au stade H.
- 2<sup>nde</sup> application : 7 à 10 jours après.

### PÊCHER ET ABRICOTIER : 1 APPLICATION EN PRE ET EN POST FLORAISON

**Efficace contre** : pucerons vert du pêcher (*myzus persicae*) / Pucerons brun du pêcher (*Brachycaudus schwartzi*).

**Pré-floraison** : appliquer dès l'apparition des premiers pucerons.

**Post-floraison** : privilégier le stade H.

### PRUNIER : 3 APPLICATIONS

**Efficace contre** : *Brachycaudus helichrysi*.

**Pré-floraison** : 1 à 2 applications dès l'apparition des premiers pucerons (7 jours d'intervalle entre 2 applis).

**Post-floraison** : 1 à 2 applications à 7 jours d'intervalle.

**NEW !**

#### ATTENTION:

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

EUH208 : Contient de l'Azadirachtine. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SPe8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs :

Ne pas appliquer durant la floraison ; ne pas utiliser sur les zones de butinage et ne pas appliquer pendant les périodes de production d'exsudats ;

ne pas utiliser en présence d'abeilles ; ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.



Distribution et Homologation : Andermatt France. Marque déposée © par TRIFOLIO GmbH. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit ou consulter [anderstatt.fr](http://anderstatt.fr) et/ou [ephy.anses](mailto:ephy.anses). Andermatt France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016.

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTIONS. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT ET LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (article 66 du règlement en vigueur).**